



donation et partage pour 3 enfants

Par **fanny Hauck**, le **31/10/2008** à **10:49**

bonjour,

j'ai deux soeurs. L'une d'entre elles possède un terrain, donné par mon père, sur lequel elle a construit.

L'autre veut prendre la maison de mes grands parents héritée par mon père.

je suppose qu'il s'agira à nouveau d'une donation.

Pour le terrain de la première, les deux soeurs n'ont pas été consultées. Ceci a été un acte notarié entre le donateur (mon père) et ma soeur.

Mais je veux savoir si moi je peux demander des soultes en compensation des donations effectuées à mes soeurs.

Je souhaite donc me renseigner sur toutes les options afin de ne pas être laissée pour compte...

Je pense qu'il faut avant toute chose se renseigner sur la valeur exacte des biens; qu'il s'agisse du terrain ou de la maison.

Je vous remercie d'avance,

Salutations distinguées.

Fanny HAUCK